

SUJET III

ÉTUDE D'UN ENSEMBLE DOCUMENTAIRE

Sujet : L'exercice de la fonction présidentielle sous la V^{ème} République : permanences et mutations.

Liste de documents :

Document 1 : Organigramme des institutions de la V^{ème} République.

Document 2 : Caricature de Tim, « De Gaulle 1^{er} », 1964.

Document 3 : Caricature de Wiaz, « Mitterrand et le pouvoir », 1983.

Document 4 : Photographie de Valéry Giscard d'Estaing faisant visiter l'Élysée, 1977.

Document 5 : Extrait d'un entretien télévisé de François Mitterrand, 1987.

Première partie :

Le candidat analysera l'ensemble documentaire en répondant aux questions suivantes :

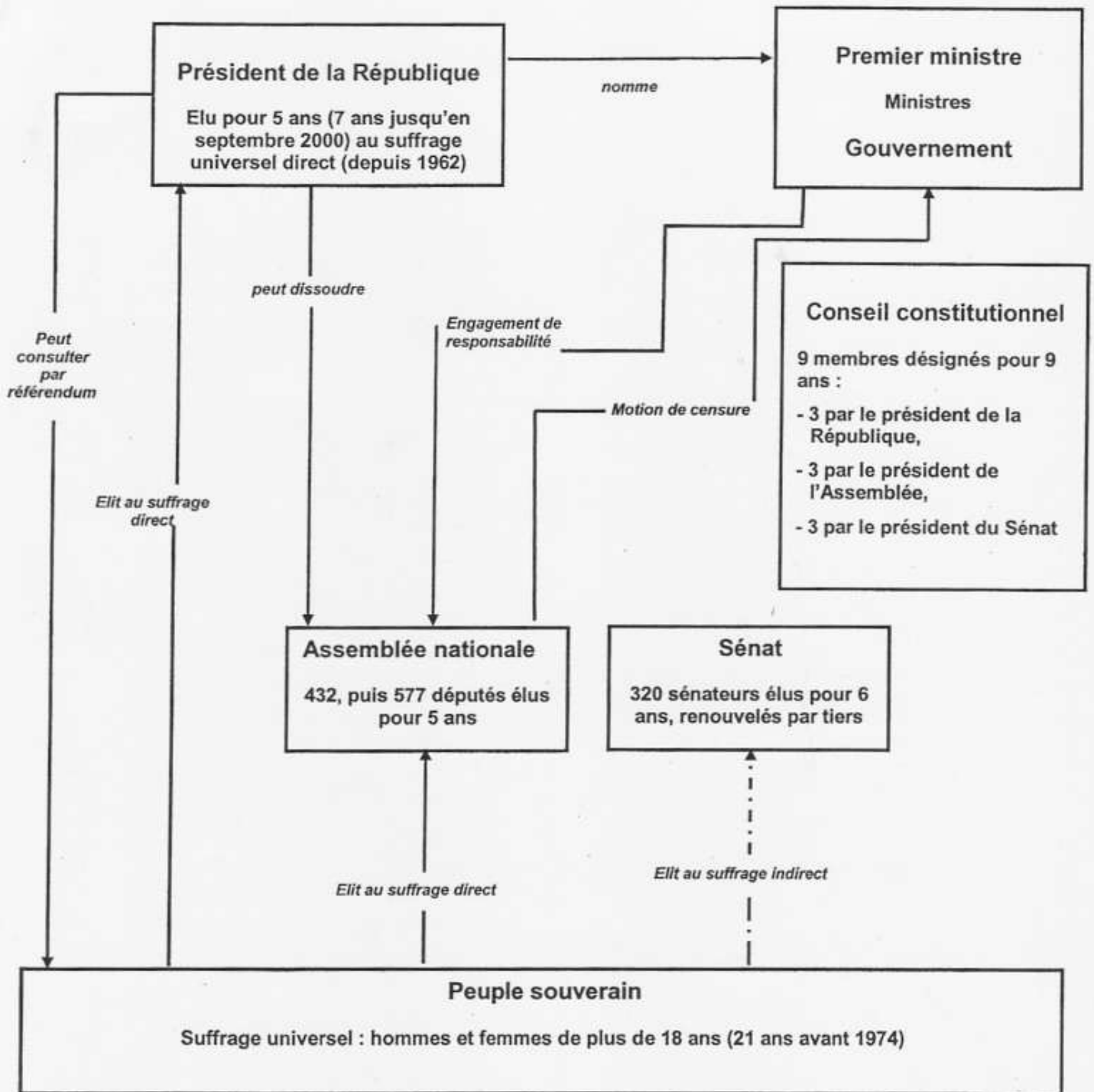
1. Quelle est la place du Président dans les institutions de la V^{ème} République (doc.1, 5) ?
2. Quelle critique de la fonction présidentielle est évoquée dans les documents 2 et 3 ?
3. Quels liens unissent le Président de la République aux Français (doc.1, 2, 4, 5) ?
4. La cohabitation modifie-t-elle le pouvoir du Président (doc. 5) ? Justifier la réponse.
5. Quels aspects de la fonction présidentielle n'apparaissent pas dans l'ensemble documentaire ?

Deuxième partie :

À l'aide des réponses aux questions, des informations extraites des documents et de ses connaissances, le candidat rédigera une réponse organisée au sujet suivant :

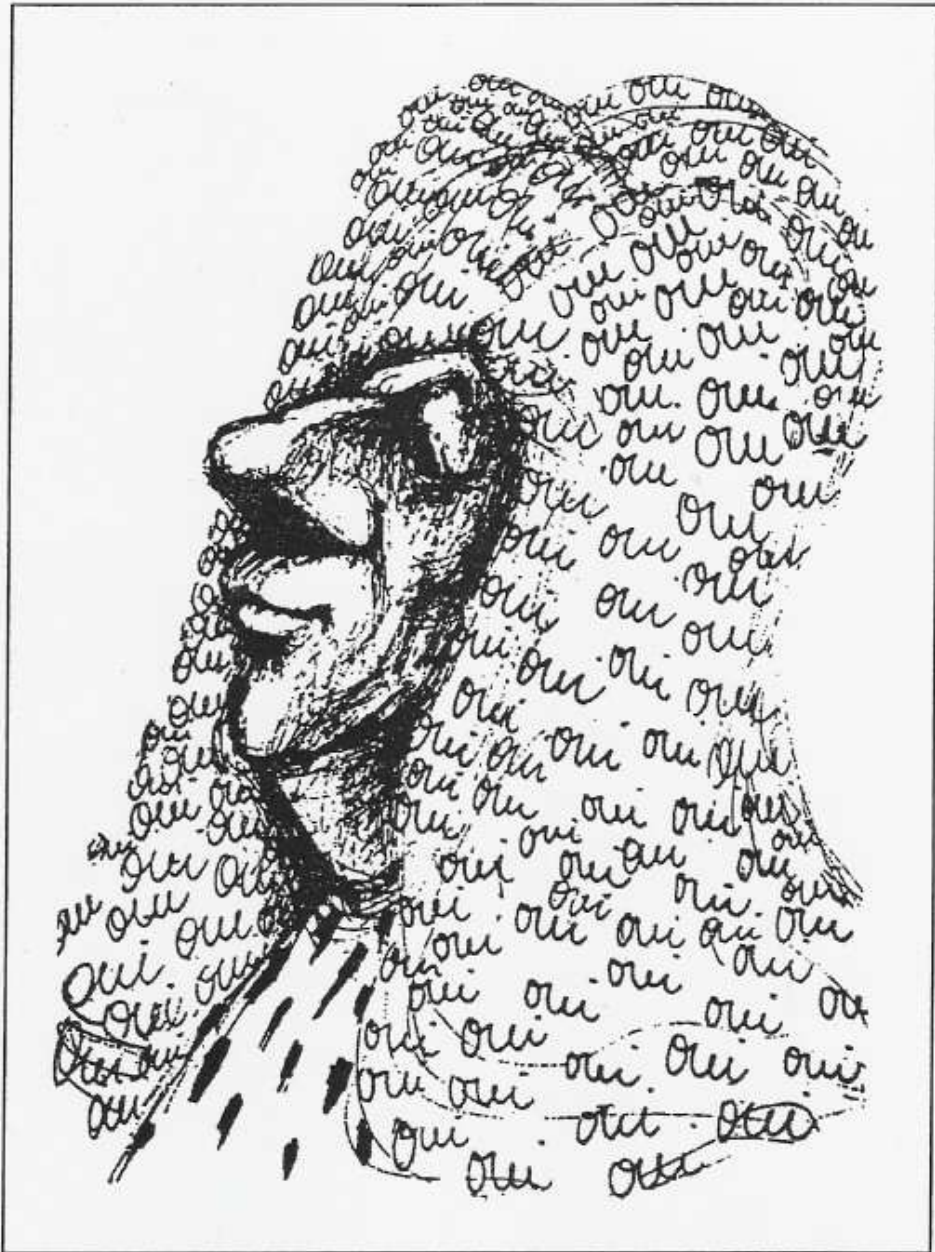
L'exercice de la fonction présidentielle sous la V^{ème} République : permanences et mutations.

Document 1 : Les institutions de la V^e République en 2004



Source : Manuel Histoire TS, sous la direction de J-M.Gaillard, Bréal, 2004 p.199.

Document 2 : « De Gaulle 1^{er} » »



Source : Caricature de Tim, journal Paris-Presses, 1^{er} septembre 1964,
dans Textes et Documents pour la Classe n°813, avril 2001, p.29.

Document 3 : « Mitterrand et le pouvoir »



Source : Caricature de Wiaz, Le Nouvel Observateur, 1983.

Document 4 : Valéry Giscard d'Estaing faisant visiter l'Élysée, 1977.



Source : Histoire terminale ES – L – S, sous la direction de Jean-Michel LAMBIN, Hachette Éducation, Paris 2004, page 307.

Document 5 : Entretien télévisé de François Mitterrand, président de la République, 1987.

« Pourquoi y a-t-il eu cohabitation ou coexistence ? Au fond, qu'est-ce qu'on nous disait ? Le président de la République - s'il y a une nouvelle majorité qui s'impose le 16 mars 1986¹ - se démet ou se soumet. (...) je vais être bref : d'abord le président de la République doit - je dois - assurer la continuité de l'État et le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, c'est dans l'article 5 de la Constitution. On n'assure pas la continuité de l'État si, lorsqu'il y a un événement électoral, on s'en va. Cela n'est pas acceptable. Donc assurer la continuité de l'État, c'est ce que j'ai fait le 17 mars, lorsque j'ai annoncé aux Français que j'appellerai un représentant éminent de la nouvelle majorité, ce que j'ai fait le 18 mars².

Deuxièmement, la Constitution, dans cet article 5, me demande, demande au président de la République, d'être le garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire, ce qui veut dire que le président de la République a un rôle éminent, pas exclusif mais éminent, primordial dans le domaine des affaires étrangères et de la défense, puisqu'il est le chef des armées. Le président de la République doit veiller aux grandes options de la diplomatie. Il doit choisir les voies qui conduisent à la paix. Il doit, le cas échéant, déterminer l'attitude de la France devant une menace de guerre.

J'en aurai fini en disant qu'il y a un troisième point, c'est dans le préambule de la Constitution, c'est aussi dans l'article 2 : le président de la République doit veiller à l'application des grands principes sur lesquels se fonde la République indivisible, laïque, démocratique, sociale, qui autorise toute croyance et qui doit respecter quiconque, quelle que soit son origine ou sa race.

Je respecte le rôle du gouvernement. Je n'interviens que lorsque se trouve en cause, selon moi, l'une des trois responsabilités que je viens d'énumérer. »

Source : Extraits d'un entretien de François Mitterrand diffusé sur la chaîne de télévision TF1, 29 mars 1987 .

¹ Date des élections législatives de 1986.

² Jacques Chirac, président du RPR, est alors nommé Premier ministre.